

Paris, le 24 septembre 2018

Plus de 6 500 places de covoiturage sur le réseau des sociétés d'autoroutes

A l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité (16-22 septembre 2018), l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA) met en ligne la carte des sites de covoiturage sur les autoroutes concédées.

Situés principalement à proximité des agglomérations, les sites de covoiturage développés par les sociétés d'autoroutes favorisent l'essor des nouvelles mobilités partagées. Ces parkings de covoiturage offrent aux usagers des autoroutes, qui souhaitent partager leurs trajets domicile/travail ou de loisirs, des conditions optimales de sécurité et de confort.

D'ores et déjà, 103 parkings proposent plus de 6 500 places disponibles de covoiturage. Dans le cadre du Plan de Relance Autoroutier, en cours de réalisation, plusieurs centaines de places supplémentaires seront créées d'ici à 5 ans. D'autres seront réalisées dans le cadre du nouveau Plan d'Investissement Autoroutier validé en cet été 2018.

Le développement des sites de covoiturage pour encourager la mobilité en mode partagé sur autoroute

Alors que 40%¹ des Français affirment être prêts à pratiquer plus souvent le covoiturage, ces investissements créent les conditions favorables au développement de ces nouveaux usages, particulièrement utiles dans les zones périurbaines mal desservies par les transports en commun traditionnels.

Encourager la mobilité en mode partagé sur autoroute est l'une des composantes importantes des politiques écologique et environnementale que mettent en œuvre les sociétés d'autoroutes. Selon une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en 2015, le covoiturage permet en effet de réduire de 12% les émissions de gaz à effet de serre sur les longs trajets.

Des partenariats pour développer la mobilité partagée

Pratique en forte croissance, écologique et économique, le covoiturage est parfaitement adapté à l'autoroute. Les sociétés l'encouragent en créant un réseau de sites dédiés sur ou à proximité du réseau concédé, dont une partie réalisée en partenariat avec les collectivités locales.

Par ailleurs, des offres commerciales de télépéage sont proposées aux covoitureurs via des partenariats avec des plateformes nationales ou locales. Côté innovation, des tests sont réalisés afin de permettre la détection automatique du nombre de passagers dans les véhicules pour automatiser le contrôle des futures voies réservées qui seront ouvertes aux covoitureurs.

[Carte détaillée des sites de covoiturages](#)



¹ Source : Etude IPSOS-BCG pour l'ASFA, mars 2017